o Du samedi 15 au dimanche 16 décembre 2012 o 3 réunions	**Championnats de La Réunion en bassin de 25 m**	o à St-Paul (Plateau Caillou)
o catégories : F & G 12 ans et + (2001 et avant)		
o plage d'engagement sur Extranat : du 03/12/2012 au 11/12/2012 o publication des engagés : 12/12/2012		

- **Type de compétition :** Compétition d'animation

- **Gestion informatique :** La gestion de la compétition est à la charge de du comité avec l'outil ExtraNat pocket

- **Intégration des résultats sur site web:** gérée par le comité et/ou la FFN via ExtraNat.

- **Ouverture de la compétition :** Compétition ouverte aux nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA

- **Date et horaire de la réunion technique :** samedi 15 décembre 2012 à 14h00

- **Équipements :** Bassin de 25 m homologué ; Chronométrage automatique une plaque ; Affichage huit bandes ; Bassin de récupération ; Local antidopage ; infirmerie (oxygénothérapie, DSA)

- **Médical :** Présence d'un médecin de compétition

- **Communication :** à la charge du comité : presse écrite, site internet

- **Détail des épreuves :**
  - nage libre : 50 m, 100 m, 200 m, 400 m, 800 m et 1500 m
  - dos : 50 m, 100 m, 200 m
  - brasse : 50 m, 100 m, 200 m
  - papillon : 50 m, 100 m, 200 m
  - 4 nages : 200 m, 400 m
  - Relais : 4 x 100 m et 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages

  Toutes les épreuves sont disputées classement au temps

- **Jury :** Le jury est constitué par le comité selon les règles FFN. La date limite pour la transmission par les clubs de la liste des officiels est fixée au mardi 11 décembre 2012.

- **Mode de qualification :** sont autorisés à participer les nageuses et nageurs ayant réalisé au moins une performance (en bassin de 25 m et/ou de 50 m) correspondant à la grille régionale.

- **Modalité d'engagements :**
  - Epreuves individuelles : les nageuses et nageurs peuvent s'engager sur la ou les épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Pour chaque qualification obtenue sur la grille régionale, ils peuvent s'engager sur une autre épreuve de leur choix.

Cas particulier, si un nageur n'est qualifié qu'à une seule épreuve, il pourra s'engager à une autre épreuve par réunion, et pour les benjamins hors grille ils ne peuvent s'engager que sur les épreuves qualificatives pour le MOI (50 m et 400 m NL et 200 mN).
Les modifications d'engagements individuels ne seront possibles qu'avant le début de la première réunion de la compétition et ne seront recevables que s'ils sont transmis à l'organisateur au minimum 45 mn avant le premier départ programmé. Aucune modification ne sera acceptée passé ces délais.
- Relais : il faut au minimum deux qualifiés/engagés à titre individuel pour pouvoir engager un relais.
La composition et l'ordre des relais devront être transmis au minimum 45 mn avant le début de chaque réunion concernée. Aucune modification ne sera acceptée passé ces délais

Les modifications d'engagements individuels et de relais ne seront possibles qu'avant le début de la première réunion de la compétition et ne seront recevables que s'ils sont transmis à l'organisateur au minimum 45 mn avant le premier départ programmé. Aucune modification ne sera acceptée passé ces délais.

- frais d'engagements : 2,50 € par épreuve, y compris les relais

- **Pénalités :**

  - forfait non déclaré : 50 € par épreuve. Cette mesure est applicable, à l'exception des forfaits faits sur justificatif médical, si les forfaits n'ont pas été déclarés au minimum 45 minutes avant le début programmé de chaque réunion concernée.

  - dépassement de temps : 3 € (à l'exception des benjamins engagés sur les épreuves qualificatives pour le MOI, s'agissant du 50 m et 400 m NL et du 200 m 4N)

- **Récompenses :** 1 médaille pour les trois premières de chaque épreuve dames, 1 médaille pour les trois premiers de chaque épreuve messieurs. 1 médaille les trois premières de chaque épreuve filles benjamines ; 1 médaille pour les trois premiers de chaque épreuve garçons benjamins.

- **Transmission et publication des résultats :** compétition traitée par le comité
  - ***Date de publication sur site Internet du comité :*** Lundi 17 décembre 2012
  - ***Date limite de réclamation :*** À partir du jour de la publication Internet et dans un délai n'excédant pas une semaine, soit le lundi 24 décembre 2012, les clubs sont à même de saisir le comité sur les éventuelles anomalies de traitement post-compétition
  - ***Date de validation définitive :*** Passé le délai d'une semaine après la date limite de réclamation, les résultats et classements sont arrêtés définitivement pour toutes les parutions

Programme et horaires
(OP = ouverture des portes ; DE = début des épreuves)

Samedi 15 décembre 2012

	OP : 13 h 30 – DE : 15 h 00
	1 - 50m dos dames 2 - 50m dos messieurs 3 - 800m nage libre dames 4 - 800m nage libre messieurs 5 - 100m brasse dames 6 - 100m brasse messieurs 7 - 50m papillon dames 8 - 50m papillon messieurs 9 - 200m nage libre dames 10 - 200m nage libre messieurs 11 - 200m dos dames 12 - 200m dos messieurs *Pause 15 mn* 13 - 4 X 100 m nage libre dames 14 - 4 X 100 m nage libre messieurs

Dimanche 16 décembre 2012

OP : 7 h 30 – DE : 9 h 00	**OP : 14 h 30 – DE : 15 h 30**
15 - 50m brasse dames 16 - 50m brasse messieurs 17 - 400m nage libre dames 18 - 400m nage libre messieurs 19 - 100m papillon dames 20 - 100m papillon messieurs 21 - 200m brasse dames 22 - 200m brasse messieurs 23 - 100m nage libre dames 24 - 100m nage libre messieurs 25 - 400m 4 nages dames 26 - 400m 4 nages messieurs *Pause 15 mn* 27 - 4 X 200 m nage libre dames 28 - 4 X 200 m nage libre messieurs	29 - 100m dos dames 30 - 100m dos messieurs 31 - 1500m nage libre dames 32 - 1500m nage libre messieurs 33 - 200m papillon dames 34 - 200m papillon messieurs 35 - 50m nage libre dames 36 - 50m nage libre messieurs 37 - 200m 4 nages dames 38 - 200m 4 nages messieurs *Pause 15 mn* 39 - 4 X 100m 4 nages dames 40 - 4 X 100m 4 nages messieurs